

De plain de vuyt an sur del Douilline En cette commune de Lagard.  
 Censieur requies, soussigné, assisté les téz futurz epous de leurs  
 parents respectifs autorisé la future par leurs vœux mutuels  
 sous le nom de dit mariage leur consentement et approbation; Lettres fut  
 des extraits dates de publications du dit mariage fait par les officiers  
 publicz des paroisses de Lagard, ni d'écrit de mariage de quelque porteur  
 qu'il est né ala garde de l'écrit un mois. Né sept cent soixante sept. Né celui  
 de la future (tantant quelle est née à Embray le dix sept février mil sept  
 cent quatre vingt six; les parties ayant des nouveaux Déclares leurs vœux  
 consentement au dit mariage fait en ma sus dit qualité prouvé au sou de la  
 que Jean François fut Et Marie Magdeleine d'après tout unis en  
 Legitime mariage; De tout quoi j'ai dressé le présent acte que j'ai signé  
 avec les témoins les parties ont Déclaré cela savoir.

Fait au Camp de Beaudaire du Canton de Lagard le jour mois d'Avril  
 que dessus.

*Antoine* Maxim J. Ginouvier  
 Curé

*Charles* Guinonier

J'ay fait de la République française au k indécimble et les dix heures  
 par devant M<sup>r</sup> Charles Ginouvier président de l'ad<sup>m</sup> Municipale  
 Du Canton de Lagard Département de l'Ard, chargé par l'acte 4<sup>me</sup>  
 de la loi du 18 fructidor an 6<sup>me</sup> des fonctions d'officier publicz qu'on  
 a été célébration des Mariages des citoyens de ce Canton. Ont  
 comparu pour contracter mariage le citoyen Dominique Ferand  
 d'arrondissement de l'arrondissement de Lagard et Legitimé de  
 son Joseph Cissimé a l'acte et d'Elizabeth Marjot d'un quart; Et  
 Marie magdeleine Gibelin agée de vingt cinq ans et deux mois



(elle Major) et Legitimé de Jean Boulanger Et de Marie Jurdan  
 tous deux nés ala Commune de la Vallée de l'Arde par lesquels  
 futurz conjointement ont été unis par les citoyens français Charles  
 Boulanger, français Curé instructeur public, André Marjot, Et Joseph  
 Galley Agricultrice, tous domiciliés dans le Canton de Lagard et agés  
 de plus de vingt un ans, Censieur Reques Soussigné; Assisté les  
 Dites futurz Epous de leurs parents respectifs sous le nom de dit  
 mariage leur consentement et approbation. Lettres futes. 1<sup>re</sup> ad.  
 L'extraits dates de publications au dit mariage de l'acte par l'officier  
 public de la Commune de la Vallée portant qu'il est né a l'arrondissement  
 Département des Basses-Alpes un avoist mil sept cent soixante  
 deux. Né celui de la future portant qu'elle est née ala Vallée  
 le deux juillet mil sept cent soixante et quatre. Les  
 parties ayant des nouveaux Déclares leurs vœux consentement  
 au dit mariage fait en ma sus dite qualité prouvé au sou  
 de la loi que Dominique Ferand Et Marie Magdeleine Gibelin  
 ont unis en mariage de tout quoi j'ai dressé le présent acte  
 que j'ai signé avec les Censieur les parties ont Déclaré cela  
 savoir.

Fait au temple Beaudaire le jour Mois d'Avril que dessus.

J'ay été un notaire public, my vœux quand a l'acte de l'acte, ni d'écrit  
 de l'acte de l'acte de l'acte de l'acte.

Charles  
 Guinonier

*Maxim*  
 Charles Maxim Curé

*Charles* Guinonier

Dominique  
 Ferand  
 Marie Magdeleine  
 Gibelin